

Réseaux de distribution d'eau et de défense incendie
Check-list pour se préparer à la pénurie / panne d'électricité

- 1.) Contrôler ce que dit votre Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) dans la partie Approvisionnement en eau en temps de crise (AEC) pour le scénario « panne générale d'électricité de longue durée »
- 2.) Actualiser le calcul des besoins minimaux à fournir en fonction de l'évolution de la population depuis la date d'établissement du PDDE
- 3.) Identifier les consommateurs prioritaires (structure sanitaire, production biens vitaux, autres)
- 4.) Déterminer le volume total que le réseau peut fournir en cas de délestage 4h/8h
- 5.) Déterminer le volume total que le réseau peut fournir en cas de délestage 4h/4h
- 6.) Préparer les messages de limitation de la consommation à communiquer en fonction de cela.
- 7.) Anticiper différentes voies de communication possibles en fonction de pannes des réseaux de communication habituels pouvant survenir.
- 8.) Déterminer quels sont les ouvrages indispensables devant être munis d'une génératrice pour pouvoir continuer à fonctionner en mode AEC lors d'une panne complète.
- 9.) Déterminer la puissance nécessaire de ces génératrices et vérifier comment elles pourraient être connectées aux ouvrages à secourir (longueur et type de câbles, prises disponibles ou adaptation requise du tableau électrique).
- 10.) Identifier / se procurer ces génératrices destinées au réseau d'eau (en cas de crise, elles ne seront pas facilement disponibles si vous ne les avez pas déjà). Si vous avez réservé une génératrice auprès d'une entreprise tierce pour faire face à des situations de pannes localisées, il faut vous assurer que la génératrice vous est effectivement attribuée et ne peut pas être donnée à un tiers qui l'aurait également louée.
- 11.) Déterminer un emplacement qui ne créera pas de risque de pollution lors du remplissage de carburant si l'ouvrage est situé en zone de protection des eaux.
- 12.) Prévoir les besoins en carburant
- 13.) Prévoir du stock de Javel pour d'éventuelles chloration manuelles.
- 14.) Prévoir un mode de fonctionnement manuel si le système de télégestion est indisponible.
- 15.) Anticiper la remise en service des conduites qui se seraient vidées pendant la (les) période(s) de coupure.

NB : En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter votre bureau d'ingénieurs-conseils habituel